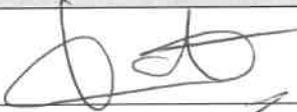
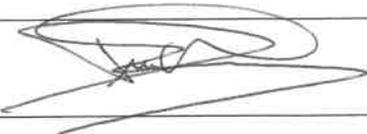


**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES DEUX
EQUIPEMENTS AQUATIQUES MUNICIPAUX
ANALYSE DES OFFRES ET AVIS PREALABLE A LA NEGOCIATION**

27/11/2023

1.SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom/Prénom	Qualité	Signature
Membres titulaires à voix délibérative		
M. DIGEON Benoît	Président de la commission	
M. BOUSCAL Fabrice	Elu	
M. TERRIER Charles	Elu	
M. VAREILLES Philippe	Elu	
M. PROFFIT Alphonse	Elu	
M. COLLARD Thierry	Elu	
Membres suppléants à voix délibérative		
M. DELATRE Jacques	Elu	
M. COQUELIN Jean-René	Elu	
M. LAZZAROTTO Vincent	Elu	
M. MAUDUIT Maurice	Elu	
M. BELABBES Christophe	Elu	
Membres à voix consultative		
Mme LAURENT Nathalie	Directrice Générale des Services	
M.CHARLES Thibault	Directeur général adjoint / Responsable du service ressources humaines	
M.AUGER Tristan	Directeur des services techniques	
M.DUCHEMIN Boris	Responsable du service jeunesse et sports	
Mme CHOPPICK Marie-Christine	Receveur municipal	
Me ROUXEL Charlotte	AMO - AARPI SARRE ROUXEL AVOCATS	
M.JAGUELIN Antoine	AMO - SARL NOGA	

2. RECAPITULATIF

Le 25 octobre 2023, la commission de délégation de service public a admis les candidats suivants (présentés par ordre alphabétique) à remettre une offre initiale :

- S.A.S ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa »
- SAS VERT MARINE

Date d'envoi de la convocation de la commission : 08/11/2023

3.VOTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom/Prénom	Qualité	Vote			Observations
		Favorable	Défavorable	Abstention	
M. DIGEON Benoît	Président de la commission	X			
M. BOUSCAL Fabrice	Elu				
M. TERRIER Charles	Elu	X			
M. VAREILLES Philippe	Elu				
M. PROFFIT Alphonse	Elu	X			
M. COLLARD Thierry	Elu	X			
Membres suppléants		Favorable	Défavorable	Abstention	Observations
M. DELATRE Jacques	Elu				
M. COQUELIN Jean-René	Elu				
M. LAZZAROTTO Vincent	Elu				
M. MAUDUIT Maurice	Elu				
M. BELABBES Christophe	Elu				

4. CONCLUSION :

Après délibération du Conseil Municipal n°21-046 du 12/07/2021, donnant des précisions concernant la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°22-004 du 31/01/2022, approuvant le remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°22-065 du 02/05/2022, modifiant la composition de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°23-083 du 16/10/2023, modifiant la composition de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Au regard des critères de jugement des offres mentionnés au sein du règlement de candidatures et de consultation mais également à l'aune du rapport d'analyse figurant en Annexe du présent procès-verbal, la commission propose à l'autorité habilitée à signer le contrat de retenir pour une éventuelle négociation les candidats suivants dont les offres lui paraissent répondre aux objectifs définis par la collectivité dans le dossier de consultation (par ordre alphabétique) :

- S.A.S ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa »
- SAS VERT MARINE